



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Masseurs kinesitherapeutes

Question écrite n° 36254

Texte de la question

M Jean-Pierre Destrade attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur les differents problemes rencontres par la profession des masseurs-kinesitherapeutes : nomenclature obsolete qu'il faut, en priorite, adapter a leurs competences definies par le decret de 1985 ; signature d'une nouvelle convention qui tienne compte de leurs propositions telle la creation d'un secteur II qui représenterait pour eux un espace de liberte ; reamenagement des etudes avec une quatrieme annee pour etre a egalite avec leurs confreres europeens dans la perspective de 1992 ; revalorisation de leurs honoraires qui les remettrait au niveau des annees anterieures. Les masseurs-kinesitherapeutes, comme les orthoptistes, n'entrent pas, en effet, dans les recentes augmentations des honoraires medicaux. Il lui demande, en consequence, les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour repondre aux problemes de cette profession indispensable sur le plan medical.

Données clés

Auteur : [M. Destrade Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36254

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 545